

## **Communiqué à l'attention des sages-femmes, femmes, mères et usagers au sujet de l'activité et des pratiques des doulas membres de l'association**

C'est dans un souci de clarification des principes fondamentaux qui régissent la fonction de doula telle qu'elle est énoncée dans la Charte des Doulas de France (document ratifié et signé par les doulas membres de l'association), et dans la perspective de l'ouverture d'un dialogue avec les sages-femmes françaises (dialogue que nous espérons empreint de respect et de tolérance mutuels) que l'Association « Doulas de France » a rédigé ce communiqué. L'association a été créée en février 2006 et compte à ce jour environ 130 membres, pour la plupart des doulas en exercice, des doulas en formation et des parents.

**En préambule nous souhaitons souligner notre soutien total au travail et à la cause des sages-femmes françaises. Nous accordons un respect total à la fonction de sage-femme, ainsi qu'une reconnaissance de leurs compétences comme praticiennes à part entière. Les doulas de « Doulas de France » assurent une promotion sans faille des sages-femmes vers lesquelles elles dirigent très fréquemment les parents qu'elles accompagnent. L'association « Doulas de France » s'engage à soutenir publiquement la cause des sages-femmes dans leurs revendications auprès des pouvoirs publics ainsi qu'auprès des parents.**

Les doulas sont des mères qui, pour un très grand nombre, ont choisi d'être elles-mêmes suivies par des sages-femmes lors de leurs grossesses et accouchements.

La plupart des doulas sont venues à cette activité graduellement : beaucoup étaient déjà (et certaines le sont encore) bénévoles dans des associations de soutien et d'information dans le domaine de la périnatalité : allaitement, portage, grossesses multiples, enfants « différents », adoption, etc.... D'autres étaient sollicitées par leurs voisines et connaissances pour répondre aux questions qu'elles se posaient... Toutes sont devenues doulas parce qu'un jour un couple (souvent rapidement suivi d'un autre et d'un autre encore), leur a demandé de mettre leur écoute, leur bienveillance, leurs connaissances et leur attitude soutenante à leur service et de l'accompagner de façon individuelle tout au long de cette période. Elles ont alors complété leur formation pour répondre de mieux en mieux à la demande et aux besoins de ces couples.

**La fonction initiale de la doula se définit dans le cadre de la transmission de femme à femme, de mère à (future) mère.** Elle s'inscrit dans un processus basé sur la complicité et la confiance mutuelle, le soutien des doulas auprès des parents étant d'ordre pratique, affectif et émotionnel. En aucun cas il ne s'agit d'un suivi médical ou même paramédical.

Les doulas de « Doulas de France » ne veulent, ni ne peuvent, se prévaloir des compétences de sage-femme. En effet, elles s'engagent, conformément à la loi en vigueur, à ne pas poser de diagnostic médical, à ne pas proposer de « préparation à la naissance », à ne pratiquer aucun acte ou examen médical, ni d'accouchement ou de soins postnataux.

**Les doulas accompagnent exclusivement les mères/couples qui ont mis en place un suivi médical par une sage-femme ou par un médecin. Elles peuvent être présentes au moment de l'accouchement, à la demande expresse des parents, à la condition impérative qu'une sage-femme ou un médecin soit présent.**

D'autre part, les doulas, dans leur fonction d'écoute et de soutien des parents, se doivent d'accompagner les couples en conservant une neutralité la plus stricte. En répondant aux demandes et aux questions des parents, sans les précéder, en leur apportant une information la plus large et objective possible, en les mettant en contact avec des professionnels compétents et spécialisés, elles permettent aux parents de faire des choix éclairés. Enfin, elles ne proposent pas d'accompagnement religieux à la naissance ; elles ne font pas de prosélytisme.

Spécialisées dans le domaine de la périnatalité, elles sont des personnes ressources pour les couples dont elles connaissent l'histoire et la famille ; dans le cadre d'un travail en réseau elles favorisent les contacts et la création de liens entre les parents, les professionnels, et les associations locales. Les doulas offrent également un espace, un temps d'écoute et d'accueil pour les parents. **La présence de la doula auprès du couple est un plus qui s'ajoute et ne se substitue pas à celle de la sage-femme.** Le rôle de la doula auprès de la sage-femme s'avère la plupart du temps être une aide utile et appréciée de tous, intervenants médicaux et usagers. Dans les faits, de nombreuses doulas ont été accueillies dans une trentaine de structures depuis plusieurs années en France. Le plus souvent, la coopération s'est avérée fructueuse.

A la demande et à la grande satisfaction des parents, certaines doulas travaillent également en collaboration avec des sages-femmes libérales pratiquant l'accompagnement global, à domicile ou en plateau technique, et ceci dans un respect mutuel des compétences de chacune.

**L'association « Doulas de France » se tient à la disposition de tous, professionnels, parents ou usagers qui désireraient des compléments d'information ou d'éventuelles précisions.**